

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE KAMOURAKA M.R.C. DE KAMOURASKA

## **AVIS PUBLIC**

Est donné aux personnes et organismes intéressés par une résolution adoptant le calendrier des séances du conseil de la municipalité de Kamouraska applicable à l'année 2026.

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre dernier, le conseil de la municipalité a adopté la résolution numéro 25-11-252 visant l'adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2026.

## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL - ANNÉE 2026 « MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA »

## 25.11.252 RÉSOLUTION

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québe*c prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Hervé Voyer APPUYÉ PAR Bertin Ouellet IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront les lundis et/ou mardis qui débuteront à 20H00:

**QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Mychetle Lévesque, Directrice générale & Greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 12 novembre 2025 entre 11H30 et 15H30. En foi de quoi, je danne ce certificat ce 12 novembre 2025.

Mychelle Lévesque







